



Rabat, le 05 NOV. 2024

DECISION N° 1/PSCo/2024

Portant agrément de la société EURAFRIC INFORMATION en qualité de prestataire de services de confiance

La Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information (DGSSI) relevant de l'Administration de la Défense Nationale, agissant en sa qualité d'autorité nationale des services de confiance pour les transactions électroniques

- Vu la loi n°43-20 relative aux services de confiance pour les transactions électroniques promulguée par le dahir n° 1-20-100 du 16 joumada I 1442 (31 décembre 2020) ;
- Vu le décret n° 2-82-673 du 28 rabii I 1403 (13 janvier 1983), tel qu'il a été modifié et complété notamment par le décret n° 2-11-509 du 22 chaoual 1432 (21 septembre 2011) relatif à l'organisation de l'administration de la défense nationale et portant création de la direction générale de la sécurité des systèmes d'information ;
- Vu le décret n° 2-22-687 du 21 rabii II 1444 (16 novembre 2022) pris pour l'application de loi n°43-20 ;
- Vu le dossier de demande d'agrément déposé par **EURAFRIC Information** ;
- Vu le procès-verbal de la commission de la DGSSI en date du 29 octobre 2024, statuant sur la conformité de la société **EURAFRIC Information** aux dispositions de la loi n°43-20 susvisée et les textes pris pour son application en vue de l'obtention d'agrément en qualité de prestataire de services de confiance.

DECIDE :

Article premier

La société **EURAFRIC Information**, dont le siège social est sis au campus BMCE Bank, bâtiment B2, bouskoura green city, Casablanca, est **agréée** en qualité de prestataire de services de confiance au titre de la loi n°43-20 précitée et ce, pour :

- Le service de délivrance de certificats qualifiés de signature électronique dont l'identifiant unique (OID) est 1.2.504.1.2.1.2.3.7, portant le nom « CertiSign+ » ;
- Le service de délivrance de certificats qualifiés de cachet électronique dont l'identifiant unique (OID) est 1.2.504.1.2.1.2.3.9, portant le nom « CertiSeal+ ».

Article 2

Le présent agrément est valable **trois (3) ans**, et ce jusqu'au **05 Nove 2027**.

Article 3

Cette décision est notifiée à **EURAFRIC Information** à l'adresse indiquée dans l'article 1 ci-dessus. Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel.



Ministre Délégué auprès du Chef de Gouvernement
Chargé de l'Administration de la Défense Nationale

Signé : **Abdeltif LOUDYI**